

**OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LE FESTIVAL DU MIEUX MANGER 2025**

Date limite de dépôt : 13 avril 2025

Modus operandi

Année de consultation : 2025

Objet : Labelliser les animations « Festival du Mieux Manger » ouvertes au public dans Paris qui auront lieu du 7 juin au 14 juin 2025, liées à l'agriculture et l'alimentation durables et répondant aux critères d'éligibilité.

Tous les candidats à la labellisation devront remplir un questionnaire en ligne. L'analyse des questionnaires permettra d'attribuer, ou non, la labellisation aux événements proposés.

Calendrier :

- **Du 10 mars au 13 avril** : dépôt des candidatures ;
- **Du 14 avril au 09 mai** : validation des projets par le cabinet ;
- **À partir du 12 mai** : retours aux porteurs de projets sur la labellisation de leur événement ;
- **Du 07 au 14 juin** : déroulement des animations.

Critères d'éligibilité :

- Tous les organismes sont susceptibles de candidater (associations, institutionnels, entreprises/ **sans promotion commerciale**).
- Les animations doivent porter sur les thématiques suivantes :
 - la promotion d'une alimentation saine et durable et la sensibilisation des publics, en particulier les plus vulnérables, à cette thématique ;
 - la sensibilisation aux métiers de l'agriculture durable et la transformation alimentaire en ville ;
 - l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et une juste rémunération des producteurs ;
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des invendus ;
 - la valorisation de produits biologiques, locaux, faits maison et de saison ;
 - la suppression des contenants plastiques et la valorisation du vrac.
- Conditions indispensables à respecter, les animations sont :
 - situées dans Paris intramuros ;
 - gratuites ;
 - ouvertes au grand public ;
 - ne revêtent pas un caractère promotionnel ni commercial.

Avec la labellisation « Festival du Mieux Manger », les porteurs de projets bénéficieront d'une promotion et d'une mise en lumière de leur-s animation-s et de leur structure sur les différents canaux de communication institutionnels de la Ville de Paris (Paris.fr, panneaux lumineux, Que faire à Paris, etc...).

La Ville de Paris se réserve le droit d'utiliser les photographies des animations de l'édition 2024, qui seront transmises lors du bilan de l'événement par ou récoltées sur les réseaux sociaux des porteurs de projets, pour les utiliser sur des supports de communication postérieurs à l'édition 2025, en garantissant la mention de la source et l'auteur.

Les potentiels candidats pourront contacter la DEVE à DEVE-agriculturealimentationdurables@paris.fr en cas de question ou s'ils recherchent des lieux pour organiser leurs animations.